

Bruxelles, le 27 février 2026
(OR. en)

6739/26

**Dossier interinstitutionnel:
2026/0037 (BUD)**

**FIN 319
SOC 107**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	6270/26
Objet:	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Autriche (EGF/2025/005 AT/KTM)

- *Approbation*

1. Le 11 février 2026, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), accompagnée de la proposition correspondante de virement de crédits n° DEC 03/2026¹.
2. La proposition vise à mobiliser un montant de 1,81 million d'euros au titre du FEM pour répondre à une demande de mobilisation du Fonds présentée par l'Autriche en vue de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle de 420 bénéficiaires concernés à la suite de licenciements survenus dans l'entreprise KTM (KTM Groupe), un fabricant de motos, dans le respect des critères d'intervention énoncés à l'article 4, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) 2021/691².

¹ Doc. 6293/26.

² Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) n° 1309/2013 (JO L 153 du 3.5.2021, p. 48, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/691/oj>).

3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition lors de sa session du 25 février 2026 et a été en mesure de l'approuver.
 4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui figure dans le document 6740/26.
-